

Initiatives ministérielles

Enfin, l'attitude de la société à l'égard des femmes est d'une importance capitale. Le fait de dénigrer les femmes, dans quel que domaine que ce soit, favorise l'acceptation de la violence. Il incombe à tous les députés de toujours considérer comme une priorité le respect et la dignité des hommes et des femmes. Je crois qu'il nous incombe tout particulièrement, en tant que députés, de nous assurer que les femmes bénéficient de chances égales dans tous les secteurs d'activité.

• (1310)

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, nous célébrons aujourd'hui le triste anniversaire du massacre de l'École polytechnique où 14 jeunes femmes ont trouvé la mort. Malgré l'horreur et le dégoût que ce geste soulève, cet acte n'est qu'un pâle reflet de la violence subie par les femmes. C'est non seulement aujourd'hui que nous devrions dénoncer cette violence, mais bien tous les jours de l'année.

Le geste de Marc Lépine nous fait tous réfléchir, mais celui-ci ne représente que la pointe de l'iceberg. La violence faite aux femmes est rarement aussi spectaculaire. Heureusement. Cette violence prend plusieurs formes, toutes plus pernicieuses les unes que les autres. Les femmes en sont victimes 365 jours par année. La violence est insidieuse et elle touche toutes les sphères de la vie d'une femme.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme définissait ainsi la violence faite aux femmes: «La violence faite aux femmes est un problème complexe qui comprend la violence physique, sexuelle, psychologique et économique contre les femmes et qui est tributaire des structures, des valeurs et des mesures sociales, économiques et politiques qui musellent les femmes dans notre société, favorisent la discrimination fondée sur le sexe et maintiennent l'inégalité des femmes.»

La violence est l'arme de choix pour celui qui veut assujettir et dominer. Les hommes l'ont appris depuis longtemps et l'utilisent. Encore aujourd'hui, nous, les femmes, sommes tenues à l'écart et sous le joug d'une attitude machiste et archaïque.

Notre Église catholique nous refuse la prêtrise mais nous suggère le bénévolat. C'est une autre façon de nous dire que nous, les femmes, ne sommes pas suffisamment éduquées ou cultivées ou même assez dévotes pour accéder aux échelons élevés d'une Église qui se veut un reflet de la société. Du diacre au Saint-Père, ils ne sont que des hommes trop souvent suffisants et imbus d'eux-mêmes. Leur pouvoir sur les fidèles en général et sur les femmes en particulier est un bel exemple de la philosophie masculine axée sur l'emprise et la domination. Croyez-vous que l'Église catholique serait plus mal en point qu'elle ne l'est si le pape était une femme?

Ce n'est pas, malheureusement, la seule institution qui méprise la femme de la sorte. Regardons-nous, ici, dans cette Chambre. Au Canada, les femmes représentent 52 p. 100 de la population. Cependant, quand on dénombre les femmes parlementaires, on aboutit au résultat suivant, pour la Chambre des communes évidemment: 53 femmes sur 295 députés. Notre auguste Parlement se conjugue au masculin. À peine un sixième des députés de

cette Chambre représente plus de la moitié de la population canadienne.

Il ne faut donc pas s'étonner que le gouvernement mette autant de temps à proposer des projets de loi visant la sécurité et le mieux-être des femmes. Un parlement d'hommes propose et vote des projets d'hommes avec le résultat qu'aujourd'hui encore, on attend que M. le ministre de la Justice dépose un vrai projet de loi sur les armes à feu. Le temps ne presse pas car pour chaque homme qui meurt suite à une dispute conjugale, c'est six femmes qui sont assassinées. Si les chiffres étaient inversés, on aurait sûrement accéléré le processus.

Si le ministre de la Justice avait été une femme, ne croyez-vous pas que nous aurions un projet de loi modifiant le Code criminel pour y prévoir une interdiction expresse de la mutilation des organes génitaux féminins? Non, les victimes sont des femmes et le ministre de la Justice n'a même pas l'intention de modifier le Code criminel en conséquence. Non seulement notre ministre de la Justice a remis aux calendes grecques l'enregistrement universel des armes à feu, mais il refuse de déposer un projet de loi qui protégerait les innocentes victimes d'une pratique barbare et cruelle.

Le ministre de la Justice a promis qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à ces activités criminelles. De deux choses l'une, ou bien le ministre de la Justice n'a le pouvoir que de promettre, ou bien il n'est pas dans ses priorités de protéger les jeunes filles avant qu'elles ne soient mutilées.

• (1315)

La mutilation des organes génitaux des femmes est une forme de violence perpétrée contre les jeunes filles et elle constitue une violation de leur droit fondamental à l'intégrité physique. Faut-il attendre qu'une pratique aussi cruelle qui mutilerait les organes génitaux masculins fasse surface pour qu'enfin on se décide à agir? Si, dans cette Chambre, 52 p. 100 des députés étaient des femmes, j'ose croire que ces problèmes auraient déjà des solutions et une législation aurait déjà été déposée, adoptée et mise en vigueur.

La semaine dernière, le ministre de la Justice a raté une belle occasion de démontrer à tous qu'il se préoccupait de la sécurité des conjointes. Il semble que contrôler les armes à feu ne serait pas la solution, car au lieu de déposer un projet de loi, tel que promis, il nous a fait une déclaration ministérielle truffée de vœux pieux. Pendant ce temps, tous les six jours en moyenne, une femme succombe sous la décharge d'une arme à feu.

J'entends déjà les mauvaises langues nous dire que l'absence des femmes à la Chambre est due à notre mauvaise volonté, que c'est par choix que nous refusons d'être candidates aux élections. Rien n'est plus faux. Certains mâles chauvins et obtus ne comprennent pas le défi que cela représente pour une femme. Ces gardiens du savoir masculin ne peuvent s'imaginer que l'on puisse détester se battre dans les assemblées de mise en candidature, que la femme est fondamentalement différente quant à sa façon de vivre, son éducation, sa formation et son savoir-faire.

À ces rustres, je réponds que j'espère encore qu'un jour, cette Chambre soit vraiment représentative de la population et que les femmes y occupent 52 p. 100 des sièges, c'est-à-dire la place qui leur revient.